

2010 sauver Mumia !

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès dont l'iniquité est internationalement reconnue. Accusé du meurtre d'un policier, il a toujours crié son innocence. Il est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du combat pour l'abolition universelle de la peine capitale. D'un continent à l'autre, sa situation suscite une mobilisation continue depuis une vingtaine d'années.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia Abu-Jamal, condamné à la peine capitale au terme d'un procès raciste et expéditif, vit dans l'enfer du couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, la justice états-unienne fait obstacle à la manifestation de la vérité en refusant de prendre en compte les très nombreux faits et témoignages qui le disculpent.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia est ainsi privé de son droit élémentaire, légal et constitutionnel à défendre son innocence.

Les autorités politiques de Pennsylvanie n'ont toujours pas renoncé à assassiner cet homme, qui n'a commis d'autre crime que de défendre la cause des plus pauvres et des opprimés, de dénoncer le racisme institutionnel et le crime d'État qu'est la peine de mort, aux États-Unis et partout dans le monde où ce châtiment inhumain est toujours en vigueur.

Mumia Abu-Jamal ne doit la vie qu'à la mobilisation internationale. Par deux fois, en 1995 et 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution, mais la puissance de la protestation empêcha l'irréparable.



Mumia est de nouveau en danger de mort

EN MARS 2008 une Cour d'appel fédérale avait suspendue sa condamnation à mort (sans que Mumia ne soit autorisé à quitter le couloir de la mort) au motif que les instructions données au jury lors du procès de 1982 avaient influencé le verdict et surtout n'étaient pas conformes au droit. La Cour confirmait toutefois sa culpabilité en refusant tout nouveau procès, sans le moindre réexamen des faits.

EN AVRIL 2009, la Cour Suprême des États-Unis rejetait l'ultime recours de sa défense en écartant toute nouvelle instruction eu égard au racisme qui a présidé aux choix des jurés (récusation massive des candidats afro-américains), ce qui est pourtant contraire à la Constitution américaine. Cette décision de la plus haute juridiction est d'une extrême gravité car elle prive Mumia du droit à défendre son innocence et le condamne à mourir en prison (VOIR AU VERSO). Cette

décision a soulevé dans le monde entier l'émotion et la colère des défenseurs des droits humains.

Une campagne internationale de protestation est en cours sous la forme d'**une lettre pétition sollicitant l'intervention du Président Obama**. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à la signer sur le site **www.mumiabujamal.net**.

Le 9 décembre 2009, 10000 premières signatures ont été déposées à l'Ambassade des États-Unis à Paris, à l'attention de Barack Obama.

Ensemble, démultiplions les initiatives de sensibilisation et de soutien à Mumia Abu-Jamal.

Rassemblement chaque mercredi soir de 18 à 20 heures face au Consulat des États-Unis à Paris - Place de la Concorde

Collectif Unitaire National 'Ensemble, sauvons Mumia'

Le Collectif unitaire national regroupe plus de 80 organisations et collectivités françaises. **Contact** : 43, boulevard de Magenta — 75010 Paris

Appel à la solidarité financière! Sans argent, il n'y a aucun espoir d'échapper à l'exécution lorsqu'on est condamné à mort aux États-Unis. La défense de Mumia a déjà coûté plus d'un million d'euros, et les procédures en cours nécessitent un engagement financier continu. **Donnez à Mumia les moyens de se défendre**, en adressant vos dons à l'ordre de 'Mrap Solidarité Mumia'. Un moyen simple pour y contribuer : achetez la brochure 'L'affaire qui accuse la justice américaine' (5 euros).

Toute l'actu de la mobilisation pour Mumia est sur le site **www.mumiabujamal.net** / courriel **abujamal@free.fr** / 01 53 38 99 99

NON AU DÉNI DE JUSTICE

NON à « l'exception Mumia »

En 2009, la Cour Suprême, plus haute juridiction américaine, a entériné le déni de justice dont le journaliste noir-américain est la victime depuis 28 ans, et ce au mépris de la Constitution des États-Unis.

La Cour Suprême des États-Unis a en effet refusé de donner une suite favorable au recours de la défense de Mumia Abu-Jamal demandant la tenue d'un nouveau procès. Ainsi, la plus haute juridiction américaine entérine définitivement le déni de justice dont le journaliste noir-américain est la victime depuis 28 ans, et ce au mépris de la Constitution des États-Unis qui garantit à chaque citoyen le droit à un nouveau procès dès lors qu'un candidat est écarté de la sélection d'un jury selon des critères raciaux. Or, dans le cas de Mumia Abu-Jamal, la quasi-totalité des candidats afro-américains a été récusée par le Ministère Public lors du procès de 1982. En finalité, le Jury qui a prononcé la sentence de mort à son endroit était composé de dix jurés blancs et seulement de deux jurés noirs. À l'évidence, le délit de racisme ne peut être mieux caractérisé.

La Cour Suprême ne s'est toutefois pas encore prononcée sur le recours de l'accusation (Ministère Public de Pennsylvanie) demandant l'annulation de la décision de la Cour d'Appel Fédérale qui, en mars 2008, avait suspendu la condamnation à mort tout en maintenant la charge de culpabilité. Dans l'hypothèse où la Cour Suprême confirmerait la décision de la Cour Fédérale, un nouveau jury serait alors sélectionné, mais uniquement pour requalifier la peine (perpétuité ou sentence de mort). Si la Cour Suprême annule la décision de la Cour Fédérale, la condamnation à mort de Mumia serait confirmée. Dans les deux cas, il n'y aura plus aucun recours judiciaire possible sur le fond de l'affaire.

Barack Obama laissera-t-il bafouer si gravement les droits humains et les lois de son propre pays ? L'heure n'est-elle pas venue pour les États-Unis de tourner la page du crime d'Etat qu'est la peine de mort comme l'y invite les résolutions de l'ONU appelant à un moratoire universel ? Deux questions fondamentales qui interpellent directement le Président Obama.

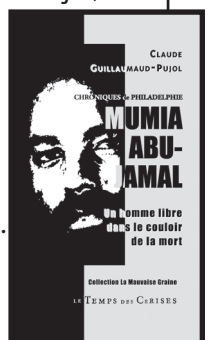
En ce début d'année 2010, et dans l'urgence, il a eu lieu de mobiliser les opinions publiques aux États-Unis, en Europe et partout dans le monde pour dire non au déni de justice qui prive Mumia de son droit élémentaire à défendre son innocence et à recouvrer la liberté.

Janvier 2010

Pour tout contact : abujamal@free.fr

POUR SAUVER MUMIA ABU-JAMAL, nous vous invitons à agir

- En signant la lettre-pétition à Barack Obama exigeant justice et liberté pour cet homme innocent : cliquez sur www.mumiabujamal.net.
- En participant chaque mercredi de 18 à 20 heures au rassemblement devant le Consulat des États-Unis (place de la Concorde à Paris).
- En protestant auprès de l'Ambassade des États-Unis : webmaster@amb-usa.fr.
- En donnant à Mumia les moyens financiers de se défendre : versez au fond de solidarité *Mrap solidarité Mumia* et achetez la brochure *L'affaire qui accuse la justice américaine*.
- En popularisant autour de vous le combat courageux de ce prisonnier politique.
- En lisant les nombreux ouvrages de Mumia et tous ceux qui lui sont consacrés, notamment sa biographie écrite par Claude Guillaumaud-Pujol, universitaire française et spécialiste des États-Unis : *Un homme libre dans le couloir de la mort* (Éditions Le Temps des Cerises).



Pour plus d'informations :
www.mumiabujamal.net